



Contrat Farines et Huiles 2025

Contrat d'engagement pour le 26 septembre 2025

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont le principal point est l'appui à l'agriculture paysanne locale par :

- la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs
- la solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

1- Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

le producteur : Didier BARBARIT à la ferme de NEPRI, Le grand chaudry 44116 Vieillevigne. www.fermedenepri.sitew.fr

et l'adhérent-e : Prénom et nom :

adresse :

téléphone :

mail :

La ferme de Népri, située à Vieillevigne, propose des huiles et farines savoureuses avec de très bonnes qualités nutritionnelles 100% naturelles issues de nos graines, et des lentilles. C'est le résultat de la culture biologique de variétés anciennes et des procédés de transformation traditionnels que sont notre moulin à meule de pierre pour la mouture des céréales, et notre presse mécanique pour la trituration à froid des oléagineux. Ces techniques préservent les minéraux, vitamines et fibres des graines bio pour vous faire bénéficier d'huiles et farines saines sans produit chimique de synthèse de la production à la mise en bouteille ou en sachets.

2- Engagements réciproques

Le producteur s'engage :

- à venir présenter ses produits au moins à la première distribution
- à adhérer aux principes de la charte des AMAP

L'adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre ses produits à la date prévue
- à respecter la Charte des AMAP
- à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.

en adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

3- Les distributions

La distribution aura lieu à la date prévue au contrat lors de la permanence du vendredi de 18h30 à 19h30 au nouveau local Prosper Mérimée, situé au centre technique municipal, rue des Prés Galles.

4- Les produits

en rouge les nouveaux produits,
pensez à ramener vos bouteilles si vous prenez de l'huile en recharge.

Famille	Produits	Conditionnement	Prix	Quantité	Total
FARINES	Blé T65	1kg	2,30 €		- €
		3kg	6,30 €		- €
	Blé T80	1kg	2,25 €		- €
		3kg	6,15 €		- €
	Blé T110	1kg	2,25 €		- €
	Blé T150	1kg	2,25 €		- €
	Blé ancien	1kg	2,95 €		- €
	Seigle	1kg	2,55 €		- €
	Sarrasin	1kg	4,20 €		- €
	Petit Epeautre	1kg	5,90 €		- €
Grand Epeautre	1kg	4,10 €		- €	
HUILES	Colza	75cl	6,45 €		- €
		Recharge 75cl	5,61 €		- €
	Toumesol	3L	19,50 €		- €
		75cl	5,95 €		- €
		Recharge 75cl	5,10 €		- €
		3L	18,00 €		- €
		75cl	5,95 €		- €
		Recharge 75cl	5,10 €		- €
Toumesol oléique	75cl	5,95 €		- €	
	3L	18,00 €		- €	
GRAINES	Lentilles Corail	500g	4,50 €		- €
		5Kg	37,50 €		- €
	Lentilles vertes	500g	3,50 €		- €
		5Kg	26,00 €		- €
	Petit Epeautre décortiqué	500g	4,00 €		- €
	Chia	250g	5,60 €		- €
Lin brun	250g	2,75 €		- €	
Total					- €

5- Modalités de paiement

par chèque libellé à l'ordre de « Le Grenier de Nepri » à remettre à la référente ci-dessous ou à amener le soir de la distribution.

référente : Simone GOBIN - tél : 06 49 17 85 64 - simone-gobin@orange.fr

La commande sera faite par souscription en ligne via [camap](#) avant le 19 septembre 2025.
En cas d'impossibilité, contacter la référente.

Fait à Le Pallet le :

Le producteur

L'amapien-ne

Didier BARBARIT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur le site Camap. Les données collectées seront communiquées aux seuls membres du bureau de l'AMAP pour en assurer la bonne gestion, ainsi qu'aux producteurs concernés. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.